

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 468

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde

à l'amendement n° 8 (Rect) de M. Carrez

APRÈS L'ARTICLE 15

Supprimer les mots :

" et d'avoir des éléments d'appréciation de l'attractivité fiscale de la France".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.